Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260320-20032026004-DE

Nombre de membres afférents au CM : 19
En exercice : 19
Ayant pris part à la délibération : 19
Date de convocation : 16 mars 2026

Mairie de Plounéventer

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER
SEANCE DU 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ABALAIN, Maire.

Présents : Jean-Luc ABALAIN, Marie-France POULIQUEN, Romain RIOU, Claudie CANN, Olivier GEFFROY, Marie-Hélène QUEGUINER, Stéphane ROZEC, Béatrice MENEZ, Cédric BELLEC, Nadia COAT, Matthieu HARSCOAT, Cécile HOARAU, Claude PAUGAM, Hélène ROZEC, Mikaël CARIOU, Catherine APPERE, Gérard SALAUN, Valérie OLLIVIER, Maxime MANTAUX

Secrétaire de séance : Romain RIOU

DELIBERATION n° 20032026 004

OBJET **: Election des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération 20032026 003 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 5,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, une seule liste de candidats est déposée. Cette liste est la suivante :

- 1er adjoint : Romain RIOU
- 2ème adjointe : Marie France POULIQUEN
- 3ème adjoint : Olivier GEFFROY
- 4ème adjointe : Cécile HOARAU
- 5ème adjoint : Claude PAUGAM

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20260320-20032026004-DE

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 19
Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 16

Majorité requise : 9

L'unique liste est élue avec 16 voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Romain RIOU. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Le Maire,

Jean-Luc ABALAIN

MAIRIE DE PLOUNEVENTER 24000

Le secrétaire de séance,

Romain RIOU

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de
La publication le 23 MARS 2026
La transmission au contrôle de légalité le 23 MARS 2026